



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Abonnement

Question écrite n° 44890

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace sur la situation des veuves des employés aux postes et télécommunications à qui la gratuité de l'abonnement du téléphone est supprimée du fait du décès de leur conjoint. Il lui demande, par conséquent, de lui préciser les raisons d'une telle disposition, à son sens injuste.

Texte de la réponse

Depuis le 1er octobre 1989, sur décision du ministre, les anciens fonctionnaires des PTT bénéficient de la gratuité de l'abonnement de la ligne téléphonique et des redevances de location-entretien du poste de base ou d'un poste téléphonique « Contact Ambiance ». Cette mesure est directement liée à l'exigence de la qualité d'ancien fonctionnaire et de titulaire d'une pension civile de l'État. À ce titre, elle ne peut concerner les personnes bénéficiant d'un droit dérivé, notamment les veuves bénéficiaires d'une pension de réversion et les ayants droit.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44890

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5874

Réponse publiée le : 13 janvier 1997, page 146